

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 932

présenté par

Mme Ménard, Mme Besse et M. Dupont-Aignan

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport visant à définir un plan d'action pour associer l'éducation nationale et les armées en vue de sensibiliser les élèves sur les enjeux géostratégiques de notre époque et susciter des vocations militaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Si l'armée française est de pointe, elle est aussi de petite dimension.

Plus que jamais se pose la question de l'attractivité de la jeunesse pour former notre armée de demain. Il nous faut impérativement transmettre "l'esprit de défense".

Ne serait-il donc pas pertinent d'associer étroitement l'Education nationale et les armées pour que les professeurs puissent être sensibilisés et qu'ils puissent, à leur tour, attirer l'attention de notre jeunesse sur les risques de conflits qui nous entourent et, le cas échéant, susciter des vocations pour être capables d'y faire face ?